

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 14 mars 2025

Titres de séjour : un nouveau dispositif de prise de rendez-vous

En 2024, les services de la préfecture ont opéré une refonte complète de leurs modalités de fonctionnement et d'accueil des usagers. Jusqu'à début 2024, 400 personnes se présentaient quotidiennement à la préfecture pour y déposer une demande de titres ; 140 seulement obtenaient d'être reçues ; et sur ces 140, seulement 70 voyaient leur dossier traité, les autres ne disposant pas d'un dossier complet.

Ce fonctionnement ne pouvait perdurer. En mars 2024, la décision a ainsi été prise de rendre obligatoire la prise de rendez-vous. La procédure a été repensée et réorganisée intégralement, ce qui a permis d'obtenir des résultats : la disparition des files d'attente, des délais de traitement de titres raccourcis, voire divisés par deux, et une augmentation notable du nombre de rendez-vous donnés aux usagers.

En 2023, 29 000 rendez-vous avaient été accordés par les services de la préfecture pour un titre de séjour; en 2024, ils étaient au nombre de 50 000.

Certaines difficultés subsistent, notamment pour la prise de rendez-vous. Le module national de prise de rendez-vous («rdv préfecture »), utilisé par plusieurs préfectures, dont celle de l'Isère, a été, dès les premières semaines suivant son déploiement, la cible d'actes malveillants, consistant à bloquer les créneaux disponibles pour, dans certains cas, les revendre aux usagers. Le 10 juillet 2024, le préfet de l'Isère a saisi le Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. En parallèle, le Ministère de l'Intérieur est pleinement mobilisé pour trouver les moyens techniques permettant de limiter les risques de fraude lors de la prise de rendez-vous via l'application nationale.

Sans attendre ces résolutions techniques, et afin de remédier à cette situation et de garantir un accès équitable et gratuit au service public, je vous informe de la mise en place de deux mesures :

1) Dès le mercredi 12 mars, pour tous les titres ne relevant pas de l'Administration Numérique des Étrangers en France (ANEF), la préfecture a mis en place un nouveau module de prise de rendez-vous, qui prend appui sur le site « Démarches Simplifiées ».

Depuis ce site, accessible à l'adresse suivante (https://www.isere.gouv.fr/Demarches/Accueildes-etrangers/Sejour/Sejour-rendez-vous-et-demarches), l'usager effectuera une demande en ligne, et un créneau de rendez-vous lui sera attribué dans les meilleurs délais. Cette approche vise à limiter les fraudes et à mieux orienter les usagers dans leur prise de rendez-vous.

2) A partir du lundi 17 mars, la préfecture expérimentera la remise physique de titres de séjour sans rendez-vous : les usagers ayant reçu le sms de confirmation de la disponibilité de leur titre sont désormais invités à se présenter devant l'accueil de la préfecture de l'Isère. L'accueil, dédié exclusivement à la remise de titres, sera ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 11h.

Catherine Séguin, préfète de l'Isère, a reçu jeudi 13 mars en préfecture les associations accompagnant les étrangers dans leurs démarches de titre de séjour. Cette réunion a permis de leur présenter ces évolutions et de recueillir leurs premières observations.

Par ailleurs, des dispositifs dédiés à certains profils sont d'ores et déjà ouverts aux publics concernés :

- Pour les titres de séjour liés au travail, une boîte mail dédiée (pref-employeursetrangers@isere.gouv.fr) depuis octobre 2024, permettant de signaler les cas les plus urgents qui n'auraient pas obtenu de réponse à leurs sollicitations.
- Pour les étudiants et les profils assimilés, deux permanences hebdomadaires sont tenues le lundi et le mardi, de 9h30 à 15h30, par les agents de la préfecture sur le campus de l'université Grenoble-Alpes pour traiter au plus près les demandes des intéressés.
- Par ailleurs, les services de l'immigration de la préfecture échangent régulièrement avec les organisations professionnelles, les centres hospitaliers et les collectivités qui le demandent, afin d'identifier et de traiter les situations qui le nécessitent avec une approche dédiée.

Ces nouvelles mesures visent à garantir un accès équitable au service public et à répondre plus efficacement aux attentes des usagers.